COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 1^{er} Juin 2017 à 19h30

Sont présents: Mme Monique AUBERT, Mme Amandine ACHARD-ROYER, Mme Line AILLAUD, M. Guy BARNEAUD, Mme Nicole BOUCHACOURT, Mme Sandrine ENGELBERT, M. Pierre-Michel ESTRAYER, M. Joël GALLICE, Mme Odile GHELAB, Gaël GUIBAUD, Mme Annaïck GOYARD, M. Guy KLETTY, M. Roger MASSE, M. Gérard MICHEL, M. Michaël RAYNAUD, M. René TRÉRIEUX, M. Jean-Michel TRON.

Absents excusés: Mme Martine COMBE, M. Stéphane CLERJON, M. Olivier MARTIN, Mickaël RAYNAUD.

Sont représentés :

- -. Mme Amandine ACHARD-ROYER a le pouvoir de Mme Martine COMBE
- Mme Nicole BOUCHACOURT a le pouvoir de M. Stéphane CLERJON
- M. Marc CHARBONNIER a le pouvoir de M. Olivier MARTIN

1- Bail Habitations de Haute Provence

Monsieur le Maire explique au conseil que dans le cadre de la stratégie de sécurisation du foncier, menée par la société habitations de Haute Provence, la commune a été contacté par cette dernière pour le rachat de patrimoine en bail construit sur la commune historique de La Bréole (HLM lotissement du Collet) pour un montant global de 72 329€.

Le conseil a approuvé avec 19 voix pour et 1 abstention le rachat du bail par la société Habitations de haute Provence. Délibération prise.

2- Personnel communal

Le Maire explique au conseil que certains agents de la collectivité peuvent avancer de grade et pour se faire les postes correspondants doivent être créés.

Le conseil approuve à l'unanimité la création de trois postes, à savoir : 1 poste d'adjoint administratif principal $2^{\grave{e}^{me}}$ classe, 1 poste d'adjoint administratif principal $1^{\grave{e}^{re}}$ classe et 1 poste d'Atsem principal $1^{\grave{e}^{re}}$ classe.

Délibération prise.

4-Mise en place de conventions

Le conseil municipal autorise le Maire à signer toutes les conventions nécessaires pour le bon fonctionnement de la collectivité (Réchastel pour la cantine scolaire et la piscine, Société Sarlin pour le transport scolaire, crèche « petits pas » pour le versement de la subvention attribuée, etc...) Le conseil approuve à l'unanimité, délibération prise.

6- Plan de financement îlot Barneaud

Monsieur le Maire rappelle le projet de rénovation de l'îlot Barneaud sur la commune historique de La Bréole, il demande au conseil de se prononcer sur le plan de financement proposé.

Le conseil approuve à l'unanimité, délibération prise.

7- <u>Transfert des zones d'activités économiques « les Nîtes » appartenant à la Commune de Jausiers et « le Pont Long » appartenant à la commune de Barcelonnette.</u>

A la demande de la Présidente de la CCVUSP l'ensemble des conseils municipaux doit se prononcer sur le transfert des zones d'activités communales à l'intercommunalité.

Le conseil municipal approuve ces transferts à l'unanimité. Délibération prise.

Questions diverses.

- Site d'envol de Saint-Vincent-les-Forts: la convention d'occupation du domaine public a été signée avec le Syndicat Local des Moniteurs de Parapente d'Ubaye-Serre-Ponçon pour une durée de 6 ans
- Locations : Monsieur le Maire fait part au conseil que plusieurs logements vont se libérer. Il est proposé de faire réaliser les diagnostics de performance énergétique et la vérification des installations électriques.
- Rythmes scolaires : discussion sur le devenir des TAP, le conseil est en attente des nouvelles directives de gouvernement. Il est proposé de réaliser un sondage auprès des parents.

- Fête de la fusion : elle aura lieu le 1^{er} Juillet sur la plage de Saint Vincent les Forts. Olivier Martin se charge de faire réaliser les invitations.
- Marché estival : il aura lieu sur la place du village à La Bréole tous les lundis matin en Juillet / Août. Olivier Martin se charge de faire réaliser la banderole.
- Demande d'inscription à l'école de Remollon : le conseil municipal refuse de prendre en charge les frais de fonctionnement et un courrier va être adressé à la Mairie de Remollon.
- Location à ARPEGE : le conseil municipal précise que le loyer ne sera pas revu à la baisse comme demandé par le locataire mais donne autorisation d'occuper la terrasse à titre gratuit.
- La plage de Saint Vincent les Forts a obtenu le label Pavillon bleu. M. Kletty précise que la commune s'est engagée à réaliser 5 actions et que le contrôle aura lieu dans l'été.
 Cinq membres du conseil sont désignés pour effectuer le suivi de ce label : Stéphane CLERJON, Olivier MARTIN, Sandrine ENGELBERT, Odile GHELAB, Gérard MICHEL.

Fin de séance 22h00